



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN  
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Réf - n° B007\_2022**

**OBJET : Zone d'Activité Économique du Mont à la Kaine - Commune de BRIX -  
Aliénation du lot 11 pour l'implantation d'Allome et de Performance Habitat**

**Exposé**

Par courrier en date du 6 décembre 2021, Monsieur Jérôme LEVEZIEL, gérant de l'entreprise d'électricité générale ALLOME, a sollicité la Communauté d'Agglomération du Cotentin afin d'acquérir un lot d'activité sur la Zone d'Activité Économique du Mont à la Kaine sur la commune de BRIX. Il a pour projet une extension de son bâtiment existant et de céder une partie du terrain à l'entreprise voisine, Performance Habitat, afin qu'elle construise un nouveau bâtiment.

**Les entreprises**

ALLOME, entreprise spécialisée dans les domaines de l'installation de chauffage, d'électricité générale et de ventilation, s'est implantée sur le Parc d'Activité communautaire du Mont à la Kaine, en 2018, après un partage du lot 10 avec l'entreprise Performance Habitat.

ALLOME emploie actuellement 7 CDI, CDD et alternant avec un chiffre d'affaires de 732 422 €.

PERFORMANCE HABITAT est une entreprise spécialisée dans la rénovation énergétique de l'habitat. Elle emploie 16 salariés avec un chiffre d'affaires de 1,5 million d'€.

**Le projet poursuivi par ces entreprises**

ALLOME souhaite investir dans de nouveaux locaux plus modernes et ainsi revoir ses installations actuelles. Elle a ainsi décidé de construire un bâtiment composé d'un espace de stockage de matériaux, de bureaux et d'un réfectoire pour le bien-être des salariés.

De son côté, PERFORMANCE HABITAT souhaite construire un atelier de fabrication et de stockage. Elle a pour objectif de recruter 2 nouveaux apprentis.

Le lot 11 (2595 m<sup>2</sup>), dernier lot d'activité libre, de la Zone d'Activité Economique du Mont à la Kaine, sur la commune de BRIX, a retenu l'attention des dirigeants et correspond à leurs

attentes. L'entreprise ALLOME se porterait acquéreur de l'ensemble du terrain pour ensuite en céder une partie à l'entreprise PERFORMANCE HABITAT à prix non majoré.

Conformément à l'avis du Domaine, et faisant suite à la délibération du conseil communautaire Cœur de Cotentin du 21 décembre 2015 déterminant les tarifs des terrains du Parc d'Activité Économique du Mont à la Kaine, le tarif proposé pour cette aliénation est de 16,00 € HT / m<sup>2</sup>.

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération DEL2021\_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°2,

**Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :**

(Pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- **Aliéner** le lot 11 d'une surface de 2 595 m<sup>2</sup> situé sur la Zone d'Activité Economique du Mont à la Kaine, sur la commune de BRIX, à la SARL ALLOME ou toute autre société pouvant s'y substituer, pour la réalisation du projet présenté, moyennant le prix de 16,00 € HT/m<sup>2</sup>,
- **Autoriser** le morcellement de ce lot, à prix égal, sans plus-value possible, afin que la SAS PERFORMANCE HABITAT ou toute autre société pouvant s'y substituer puisse réaliser le projet présenté,
- **Dire** que la recette correspondante sera imputée au budget annexe 11, article 7015, ligne de crédit 5347,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU  
20 JANVIER 2022**

Le jeudi 20 janvier Deux Mille Vingt Deux, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nombres de présents : 33

Nombre de votants : 33

**A l'ouverture de séance**

**Présents** : Monsieur Benoît ARRIVE (jusqu'au vote de la décision n°B008\_2022), Monsieur Yves ASSELINE, Monsieur Stéphane BARBE, Monsieur Philippe BAUDIN, Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR, Madame Catherine BIHEL, Monsieur Eric BRIENS, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Arnaud CATHERINE, Monsieur Jacques COQUELIN, Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Daniel DENIS, Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Sébastien FAGNEN, Madame Martine GRUNEWALD (jusqu'au vote de la décision n°B008\_2022), Monsieur Dominique HEBERT, Madame Sylvie LAINE, Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Jean-René LECHATREUX, Monsieur David LEGOUET, Monsieur Ralph LEJAMTEL, Monsieur Jean-Pierre LEMYRE, Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Monsieur Patrick LERENDU, Madame Françoise LEROSSIGNOL, Monsieur Edouard MABIRE, Madame Manuela MAHIER, Monsieur David MARGUERITTE, Madame Véronique MARTIN-MORVAN, Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST, Madame Anna PIC, Madame Odile THOMINET

**Excusés** : Monsieur Olivier DE BOURSETTY, Madame Evelyne MOUCHEL.

Projet ALLOME / SCI LORALYSSA



**Occupation**

-  Parcelles disponibles
-  Parcelles occupées
-  Périmètres des zones d'activités en exploitation

